

Brulure tatouage par lumière pulsée

Par drinette21, le 28/01/2016 à 13:08

Bonjour, à ma 9ème séance la praticienne n'a pas protégé de suite mon tatouage ce qui a eu pour conséquence la brulure de celui-ci et de ce fait une altération du tatouage qui sera définitive, que dois-je faire envers cet institut spécialisé car je ne pourrais pas faire de tatouage correctif.

cdt